L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 23 JUILLET.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS,
HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT,
BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.
Pour l'Etat en général.
ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
T. C. MANNING, de Rapides.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.
ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
A. H. LEONARD, de Caddo.
ROBT. S. PERRY, d'Ibérie.

Premier District.
T. C. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.

Deuxième District.
RANDALL L. GIBSON, d'Orléans.
Substitut.
JOHN S. BILLIN, de Lafourche.

Troisième District.
J. C. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS OVERTON, d'Avoyelles.

Quatrième District.
....
Substitut.
D. E. ESTILETTE, de St. Landry.

Cinquième District.
H. R. LOTT, de Carroll.
Substitut.
E. E. KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES D. EUSTIS, d'Orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ÉTAT.

POUR GOUVERNEUR,
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR,
D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur.
D. DENNETT, de Ste. Marie.

Pour Secrétaire d'Etat
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.

Pour Surint. de l'Education Publique.
R. M. LUSHER, d'Orléans.

Les Elections dans la Caroline du Nord.

Les dépêches télégraphiques nous ont entretenus souvent, mais brièvement, de ces élections qui doivent avoir lieu le 7 août, et ce que ces dépêches en disent montre l'intérêt plus qu'ordinaire que le parti républicain et le cabinet du président Grant y attachent. La Caroline du Nord n'apporte pas un bien grand contingent de voix aux retours électoraux de l'Union entière, mais elle est le premier Etat qui ait à faire des élections pour son propre compte avant les grandes élections de novembre prochain, et sous ce rapport elle peut être considérée comme ouvrant la campagne présidentielle. C'est donc une partie que l'administration veut gagner à tout prix dans l'intérêt de son influence; et pour atteindre le but, elle n'épargne rien. M. Boutwell, le secrétaire aux finances, et deux autres membres du cabinet, ont abandonné leurs postes pour aller faire des discours dans la Caroline du Nord; et le candidat à la vice-présidence, M. Wilson, les a suivis pour pérorer en faveur de la même cause, qui est devenue la sienne propre. Cela peut s'avouer à la rigueur; mais ce qui ne peut s'avouer sans honte, c'est une commission d'agent de la malle donnée par le directeur-général des Postes, Creswell, à M. Holden, ex-gouverneur de la Caroline du Nord, détesté dans l'Etat, mis en accusation pour des méfaits odieux et qui est contumace, c'est-à-dire qui a refusé jusqu'ici de répondre aux sommations de la justice. En sa qualité d'agent fédéral, Holden peut maintenant reparaître dans l'Etat sans crainte d'être arrêté, et comme chef de la Ligue de l'Union, concerter tout à son aise un plan d'action avec les nègres et tous les carpet-baggers de l'Etat. En outre, des sommes considérables ont été avancées par le Trésor, non, comme on le dit, pour défrayer les cours fédérales de la Caroline du Nord, qui n'en demandent pas tant, mais pour entretenir des députés-marshals dans des comtés où il n'y a absolument rien à faire. Ce sont là des manœuvres corruptrices, ce nous semble, qui prouvent que le parti libéral n'a pas tort de faire de la corruption un de ses principaux griefs contre l'administration du président Grant. Mais il y a autre chose: les émissaires radicaux, appuyant les pauvres blancs des comtés montagneux avec des mandats d'arrestation dans une main et de l'argent dans l'autre, employant ainsi tout à la fois l'intimidation et la corruption. Ces moyens d'influence sont à la hauteur de ceux qu'exploitent ici le parti de la Douane et le gouverneur Warmoth, s'ils ne les dépassent pas.

Pour comprendre l'activité et l'énergie des efforts auxquels se livre le parti républicain pour triompher dans les élections de la Caroline du Nord, il faut savoir que la lutte actuelle n'est pas précisément entre ce parti et le parti libéral, mais qu'elle est engagée contre le parti démocrate seul. En effet les candidatures combattues maintenant par Boutwell, Wilson et d'autres républicains, avaient été annoncées, faites et arrêtées, avant l'alliance des libéraux avec les démocrates, avant même la convocation de la convention de Cincinnati. Il était très peu question alors du parti républicain libéral, les démocrates n'avaient en à s'occuper que de leur propre liste de candidats. Ces candidats appartiennent donc tous à la foi démocratique pure et sans mélange.

Si donc le parti républicain était battu dans la prochaine élection de la Caroline du Nord, il le serait par les démocrates seuls, ce qui pourrait être regardé comme une condamnation finale et sans appel. En effet, la victoire sera bien plus assurée aux démocrates lorsqu'ils seront appuyés par le parti républicain libéral, ce qui aura lieu aux élections présidentielles de novembre. Ainsi, le parti républicain joue gros jeu: s'il est battu dans l'épreuve du 7 août, il est battu pour toujours; et s'il réussit, il ne remportera qu'une victoire partielle et n'assurant nullement le résultat de la fin, car les démocrates pourraient très bien gagner avec l'alliance des républicains libéraux ce qu'ils auraient perdu avant le secours de cette alliance.

Maintenant quelles chances les républicains peuvent-ils avoir dans les prochaines opérations? Ils peuvent en avoir plusieurs. Il ont d'abord le prestige du passé. En 1868 ils triomphèrent deux fois; la première fois en donnant à Holden une majorité de 18,641 et trois mois après en donnant à Grant une majorité de 12,136. Il est vrai qu'ils furent battus en 1870 par une majorité de 4,955, mais ils recouvrèrent une majorité de 9,245 dans le vote relatif à l'appel d'une convention; appel contre lequel beaucoup d'honnêtes démocrates votèrent parce qu'ils le regardaient comme inconstitutionnel. Par ce premier aperçu, le résultat serait incertain. Quant au vote des nègres, il est pour le parti républicain. Sous le contrôle des officiers fédéraux et des carpet-baggers, les gens de couleur ont été bien organisés et exercés.

On leur a enseigné à maintenir une hostilité déterminée contre leurs anciens maîtres, et on ne leur a jamais parlé de réconciliation avec les blancs du Sud. Mais le vote blanc dépasse de 40,000 le vote de couleur et, à l'exception des officiers fédéraux et autres, les blancs sont, presque à l'unanimité, opposés au parti républicain. Dans la région des montagnes de la partie ouest de l'Etat, M. Greeley jouit, dit on, d'une grande popularité, et dans les comtés de la partie centrale et atlantique la cause libérale fait de rapides progrès.

Pour combattre cette grande majorité, l'administration compte sur le patronage, l'intimidation et l'argent, et il lui est facile d'exploiter ces moyens d'influence. Il y a peu de commerce dans l'intérieur de la Caroline du Nord. Les malles n'y sont pas quotidiennes; on n'y lit pas beaucoup les journaux, et il y a de grands districts où un marshal des Etats-Unis ou un collecteur du Revenu exerce une puissance morale presque irrésistible. Une menace de poursuivre pour quelque violation technique ou imaginaire des lois sur le Revenu, est une menace, [illegible] sous suspicion de complicité dans quelque opération du Ku-Klux, ou le pouvoir de fermer les yeux sur du whisky illicite ou sur des retards en matière de paiement de taxes fédérales, suffit pour faire changer le vote de tout un canton. Et si cela ne suffit pas, comme les habitants de la Caroline du Nord sont très pauvres, une poignée de greenbacks, judicieusement distribués, fera le reste.

On voit par ce qui précède que le devoir des électeurs de la Caroline du Nord est tout tracé. [illegible] assez nombreux, avec les démocrates, pour battre les hommes de Grant, les marshals, les greenbacks et les [illegible] leurs efforts, [illegible] appuyer les démocrates dès aujourd'hui et sans attendre le mois de novembre. Si l'alliance est [illegible] aussi, il est possible que les candidats pour les élections d'Etat n'aient pas été les [illegible]

mêmes mais tels qu'ils sont ils doivent être soutenus par tous ceux qui condamnent l'administration de Grant ou qui n'en veulent pas la continuation. Ils doivent être soutenus encore par la simple raison qu'une victoire préliminaire en leur faveur [illegible] victoire [illegible] la cause [illegible] de Cincinnati. S'ils se [illegible] abstiennent [illegible] sympathies aux amicales faites par eux à Cincinnati, ils doivent donner un appui généreux et vigoureux à la liste démocratique. En refusant [illegible] ébranleraient la confiance qu'ils ont inspirée au Sud, car tout le parti démocrate au Sud a endossé la candidature de Greeley et la plateforme de Cincinnati; ils ébranleraient aussi la confiance dans les Etats du Nord, et faisant croire que ce parti de républicains libéraux n'existait que de nom, sans aucune puissance numérique, [illegible] dépourvus de valeur morale.

Il nous semble, quant à nous, que la coalition [illegible] de plus que la victoire démocratique [illegible] manœuvres de l'administration fédérale et du parti radical, ces manœuvres ne pourront annihiler la majorité de 40,000 des électeurs blancs sur les électeurs noirs. Aussi regardons-nous comme très-hasardée l'assertion contenue dans nos dernières dépêches télégraphiques, d'après laquelle M. Boutwell serait retourné à Washington avec l'impression, partagée généralement dans cet Etat, que le parti républicain, dans les élections du 7 août, obtiendra une majorité de 10,000 et même de 15,000 voix. En ce cas, la candidature de Greeley aurait fait plus de mal que de bien au parti démocrate dans les Etats du Sud. Mais ce cas ne se réalisera pas, ou du moins, s'il se réalise, la majorité sur laquelle compte M. Boutwell sera trop faible pour qu'il ose en féliciter son parti.

LOUISIANE.

Correspondance de l'Abeille.

PAROISSE ST. JACQUES, 20 juillet 1872.

Messieurs les Editeurs,

Nous attendions, pour commencer notre correspondance avec vous, que l'Echiquier politique dont nous aurons à nous occuper, d'ici à novembre, fut garni de presque toutes ses pièces, et qu'il nous fut permis de suivre ainsi, en toute connaissance de cause, les combinaisons qui s'y feront et, au besoin, d'en suggérer nous-même, si l'occasion nous en fait un devoir. L'action de la Convention Démocratique de Baltimore, en complétant la mise en scène de la campagne présidentielle, nous place au point où nous désirions être à ce sujet, et nous fournit toutes les facilités voulues, pour l'étude des événements qui vont maintenant se dérouler devant nous. Le reste, c'est-à-dire le succès, couleur de source, nous en avons la conviction, et suivra [illegible] honnête de la communauté, si les hommes d'action, si les vrais conservateurs, usant du droit qu'ils ont aujourd'hui, osaient affirmer leur existence politique, et seconder le mouvement de réaction sérieuse qui se manifeste dans tout le pays, et dont la force d'impulsion nous est venue, cette fois, du côté qui peut nous assurer la victoire.

Honneurs soient rendus au seul parti assez désintéressé, assez pur, assez patriotique, pour avoir pu, sans marché, sans promesse d'aucune sorte, oublier ses prérogatives politiques, ses tentations légitimes, ses titres incontestables au pouvoir, et s'effacer, comme il l'a fait, devant l'intérêt du pays. Le peuple américain se souviendra de ce que vient de faire le parti démocratique; et M. Greeley, aujourd'hui le préféré de ce peuple, M. Greeley qui doit sa candidature au parti démocratique et qui lui devra son élection à la présidence, se fera un devoir de se le rappeler, en temps et lieu, et d'aider, de toute la force de son influence, à ce que d'autres ne l'oublient jamais. Il tendra nécessairement la main à ceux qui lui ont tendu la main, un pas pour lui—il le sait fort bien—mais pour le salut de la République américaine; et il continuera ainsi, sans cesser d'être républicain, les droits imprescriptibles du parti démocratique au respect, à la confiance et à l'amour du pays.

Nous ne sommes donc pas, vous le voyez, de ceux qui disent que le parti démocratique n'a plus de raison d'être, qu'il est mort sans espoir de résurrection, parce que, depuis la fin de la guerre, il n'a enregistré que des défaites. Les morts ne parlent pas; les morts n'agissent pas; on ne craint pas à ce point les morts; on ne leur fait pas l'honneur de tant se préoccuper d'eux. L'existence du parti démocratique n'était pas, d'ailleurs, indissolublement liée à son succès. Il diffère en cela, du tout au tout, du parti révolutionnaire, du parti d'envahissement, du parti centralisateur, qui a tenu les rênes du pouvoir depuis huit ans, soixante-huit, et qui a fait fausse tous les ressorts qui [illegible] mouvoir le gouvernement.

Les bases du parti démocratique—qu'on ne l'oublie pas—sont les bases mêmes de la République américaine. Le parti démocratique souffrait, était débordé, n'avait plus voix au chapitre, parce que la République américaine souffrait, était débordée, elle aussi, et parce que, la force des baïonnettes aidant, elle marchait, à grands pas, à sa perte inévitable. [illegible] la force de la République américaine, et la seule force du parti démocratique—et cela tant plus, aux yeux de nos gouvernants [illegible], qu'une utopie du passé, une sorte d'égide imaginaire, — une fourberie politique, pour ainsi dire; — et le nom seul de celle Constitution — calife décorant ainsi tableau — se trouvait hypocritement conservé, tandis que sa substance, son essence réelle, était devenue et devenait de plus en plus, le jouet, la risée, l'instrument servile, du radicalisme échevelé qui nous muselait.

Nous ne sommes pas non plus de ceux qui accusent le Sud de n'avoir voulu rien faire pour lutter contre le flot de despotisme, — marée toujours montante, — qui l'envahit depuis la guerre. Le Sud, selon nous, a fait ce qu'il devait faire; — il a attendu. Il s'est soumis à l'arbitrage du sabre, parce qu'avant tout, il s'y était engagé. Il a ployé devant la force brutale du nombre. Il s'est vu enlever, un à un, ses droits et ses libertés, mais tout en se faisant, on lui rendra la justice de dire qu'il n'avait jamais transigé avec sa conscience, qu'il n'avait jamais flatté ses oppresseurs, qu'il n'avait jamais cessé de protester, avec l'aide de son agent naturel, le parti démocratique, contre tous les empiètements, toutes les corruptions, toutes les usurpations de ses bourreaux politiques. Mettez vous à trois, six, à douze, saisissez vous de l'homme le plus résolu du monde — et à douze vous le pourrez facilement — attachez-lui les pieds et les poings, bâillonnez-le, affamez-le, et dites, après cela, si vous l'osez, que ses tourmenteurs, ses persécuteurs, auraient le droit de lui reprocher son impuissance à se défendre! — Que voulez-vous que fit le Sud pour sa protection et pour l'exercice de ses droits, quand, politiquement parlant, on lui défendait la moindre démonstration qui eût pu affirmer son existence? — Le résultat de la guerre, jusqu'ici n'avait-il pas été, en égard au Sud, l'émancipation du noir et l'esclavage du blanc? — La force d'inertie, seule était donc la seule force du Sud. Se plaçant, toujours fidèle à ses principes, comme un rocher que rien n'ébranle, et laissez hurler s'il envie sur sa tête, autour de lui et partout, la fureur révolutionnaire qui brisait tout sur son passage, telle a été la conduite persévérante du Sud, et telle était aussi son premier devoir.

Qu'on ne vienne pas nous dire que quelques hommes, réputés forts, ont cédé à la pression de la misère; — que quelques autres, moins forts, mais plus ambitieux, ont tendu la main à l'influence croissante du carpet-bagisme; — qu'on ne nous dise pas, surtout, que Beauregard lui-même, le plus fort des héros, s'est laissé convaincre enfin, ombrant ainsi, au grand désappointement de ses amis, toutes les ressources de sa stratégie sans-pareille; — ces exemples isolés heureusement, ne prouvent rien, sinon que tous les cœurs ne se réchauffent pas au même foyer patriotique, que tous les hommes ne sont pas doués de la même fortitude, et que, d'ailleurs, il n'y a jamais eu, quelles qu'eussent été les règles sans exceptions. Mais que l'on regarde avec soin autour de soi, et l'on verra que malgré les défections illustres, apparentes et réelles, dont se targuent nos ennemis, la grande masse conservatrice, au Sud comme au Nord, au Sud, surtout, n'a pas bronché, et ne bronchera pas d'une semelle. On a beau dire et écrier, sur tous les tons, à ceux qui constituent cette masse imposante, "vous êtes voués à la défaite, vos principes sont usés, votre nom est un drapeau de proscription," — ils laissent dire, en vérité, et sauront de dédain à la vue de tant de faiblesse morale, de tant de coteries et d'ambitions mesquines, ils n'en continuent pas moins leur chemin, sûrs de leurs efforts, et qu'ils entendront alors sonner à l'horloge du temps, l'heure de rédemption qu'ils attendent depuis si longtemps, avec autant d'abnégation que de courage, autant de persévérance que d'abnégation.

Mais, s'il est de l'intérêt des Etats-Unis de placer et de rejeter dans l'oubli, Pignoli mannequin, le despote de bas étage qui couvre des cendres de son cigare tous les libertés du peuple; — s'il est, pour arriver à ce but patriotique, que le Parti Démocratique, en donnant la main à Horace Greeley, a déjà fait de lui le successeur le plus probable du général Grant; — s'il est de l'intérêt du Parti Démocratique que le notre Etat, avec l'aide de ce même parti, se défasse au plus tôt, et maintenant et jamais, de la curée carpet-bagger, du Sud et de ce qui l'entoure, que nous corrompus sur les destinées de la Louisiane humiliée, et qui l'a déjà, plus qu'à trois-quarts, sa ruinée et déshonorée.

Voyez, pourtant, l'étrange anomalie! Le peuple de la Louisiane qui a fait il y a quatre ans, avec un zèle, un entrain, un courage que rien n'abattait, — mais sans espoir sérieux peut-être, — de se soustraire au joug abrutissant qui l'écrasait, déjà n'ayant qu'un bras de libre, alors, l'autre étant toujours lié par mille empêchements iniques, — ce peuple avait cependant réussi à montrer ce qu'il y avait encore en lui de force et de vitalité. Aujourd'hui, au contraire, que ses deux bras sont presque libres, aujourd'hui qu'il pourrait se sauver et, du même coup, sauver le pays, — il semble indécis, indifférent, et laisse dire de lui qu'il est devenu l'ami du pouvoir qui l'écrase, et qu'il y consentir à perpétuer son esclavage. Honte et malheur! — Serait-il possible, — nous n'en croyons rien, — que la Louisiane pût à ce point oublier et son passé, et son présent, et son avenir — encore brillant, encore glorieux, encore honorable — si elle le voulait bien!

Louisianais, écoutez donc la voix du devoir! — Que vous dit-elle? — Elle vous dit que si vous avez eu raison de ne pas croire aux grossières promesses de tyrans qui règne à Washington, et dont la violente et long bras, pénètre jusqu'au cœur même de chaque Etat de son Empire; — vous aurez non moins raison de vous méfier du désintéressement mal joué, du dévouement menteur, de la patte de velours et de toutes les gracieusetés félines, de celui qui, après avoir pillé, affamé, conspué la Louisiane, lui dit qu'il l'a fait pour ses [illegible] grand [illegible] qu'il l'aimait comme une tendre mère, — et qu'il est prêt, [illegible] chose ne conçoit sans peine, de le faire de nouveau, toujours en vue de son plus grand bien et avantage.

Louisianais, arrêtez-vous, pendant qu'il en est encore temps, sur la pente où vous allez bien glisser! — Ne pensez pas de que ces sentiments d'honneur et de dignité dont vous fûtes si [illegible]! — Ne voyez-vous pas que cet homme est un fourbe? — Ne voyez-vous pas qu'il vous ment? — Ne sentez-vous pas, ne comprenez-vous pas qu'il a encore besoin de vous pour lui [illegible] vit de [illegible] — N'allez pas lui serrer avec effusion, comme celle d'un ami, la main qu'il vous tend et qui est encore teinte du meilleur de votre sang. — Laissez au chien la honte d'aller baiser la main qui l'a frappé. S'il est vrai que vous deviez même mourir sans l'appui criminel de cet homme, mourez plutôt, mourez de mille morts, mais ne vous vendez pas, — et, pour Dieu, Louisianais, ne recherchez pas la vie au prix de votre honneur!

Voilà ce que vous dit la voix du Devoir. Et la voix de la Raison, parlant après elle, s'[illegible] puisque l'appoint, si puissant pour lui, du vote des gens de couleur, lui fait complètement défaut, ou à peu de chose près. Or, mettez ensemble les Taveria, ses officiers publics, ses collecteurs, ses shérifs, ses juges, — ajoutez à leur nombre, les dupes qu'il s'est faire, c'est-à-dire, les quelques honnêtes gens que le prestige de sa fausse [illegible] a [illegible] — [illegible] sachant fort bien où et à qui ils vont, — multipliez les uns par les autres, mêlez les bons aux mauvais, les purs aux impurs, et si vous arrivez ainsi au chiffre de 5000, vous serez plus habiles en arithmétique qu'il est permis de l'être. Eh bien, disons 5000; disons 8000! — Après?

Que feront ces 8000 partisans aveugles? Eliront-ils le candidat de leur choix, le grand arbitre de leurs destinées? — Ils éliront, tout au plus, le ticket opposé, celui de Kellogg, et nul autre: Tel nous paraît devoir être le résultat plus que probable de la monstrueuse combinaison qui nous est offerte par les valets du pouvoir, et les quelques citoyens égarés, mais honnêtes, qui se sont fourvoyés parmi eux — Mais diminuez maintenant ces 8000 voix, de toutes les voix abusées qui s'y étaient jointes, ajoutez ces dernières à l'appoint que donneront les conservateurs, les vrais Louisianais, blancs et noirs, qui soutiendront le ticket de la fusion démocratique et réformiste, et vous battez non-seulement Kellogg, mais Warmoth surtout, et vous nommez, comme gouverneur, un citoyen du pays même, un homme intègre, capable, incorruptible, ami de tous vos droits, ayant les mêmes goûts, les mêmes affections que vous, et qui fera à la Louisiane, le même bien, dans les quatre années qui vont venir, que Greeley, en toute probabilité, en fera aux Etats-Unis, en général, dans le même espace de temps. Laissez nos ennemis se disputer entre eux. Restez fidèle à votre cause, à vos principes, à votre drapeau, et votre succès, pour la première fois depuis la fin de la guerre, serait assuré, accompli.

Nous reviendrons ce sujet dans notre prochaine lettre, et nous vous dirons, alors, où en est Saint-Jacques, et quelles espérances il faut avoir à son sujet. Jusqu'ici, tout y est encore confus, trop peut être pour que nous en parlions en pleine connaissance de cause. Les idées s'entremêlent, sans se choquer encore; il y a toujours apathie, mais il y a déjà méfiance. D'un autre côté, s'il y a tendance à suivre le courant facile qui mène à l'oubli des devoirs, il y a aussi une disposition assez visible à se dire que "tout ce qui reluit n'est pas or." En terminant, nous dirons ceci: Que Saint Jacques ne se pique pas de ne pas s'égarer, par moments, mais que, généralement, son égarement n'est pas de longue durée. CY....

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du 3 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

M. Thiers est au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'impôt sur le chiffre des affaires.

M. Lucet.—La question est de savoir quel peut être le rendement de l'impôt sur les matières premières s'il est voté.

La commission s'est réunie, et c'est en son nom que je parle.

De nombreux inconvénients se présentent.

Il est bien vrai que les huiles pourront être imposées, mais alors celles des pays avec lesquels nous avons des traités en trouvent en franchise.

Les graines oléagineuses produisant de l'oleine, de la stéarine et de la glycérine, se trouvant imposées également, ces produits, tout fabriqués, arriveront en France et tueront cette branche de l'industrie nationale. (Très bien!) Les laines d'Australie ne pourront pas non plus être imposées, et ce sont les plus belles. Il en sera de même des laines des pays avec lesquels nous avons un traité. Quant aux cotons, les cotons de l'Inde ne sont pas imposables, et il s'en fait un usage énorme. (Très bien!) De tout cela, et de l'impossibilité d'obtenir des pays étrangers des droits compensateurs, il résulte pour nous la conviction que l'impôt sur les matières premières ne sera applicable qu'à l'expiration des traités qui nous lient. Jusqu'à ce moment, nous ne pouvons avoir recours qu'à des impôts d'expédients. La commission vous propose donc, au lieu de cet impôt, de frapper les tissus. Il y a là une mine inépuisable. (Très bien!)

M. de Cazes.—M. le président de la République nous a dit que nous nous méprenions sur la portée des traités. Si cela était, [illegible] Malheureusement, nous croyons à une erreur de M. le président de la République. Nous avons été obligés, il y a quelque temps, au sujet de cet impôt, d'entrer en négociations avec l'Angleterre. Ces négociations n'ont pas abouti. Nous ne pouvons songer à exercer notre droit d'imposer les matières premières étrangères, sans obtenir des puissances signataires de traités des droits compensateurs sur les produits fabriqués avec ces matières premières. Ce serait tuer notre industrie nationale. (Très bien.)

Au sujet des cotons, on vous l'a dit hier, le certificat d'origine est aboli avec la Suisse. Il est également aboli dans les traités avec l'Italie, l'Autriche et la Prusse. Ne pouvant donc obtenir des droits compensateurs, vous devez repousser l'impôt sur les matières premières. (Très bien!)

M. le président de la République.—Après les objections opposées au gouvernement, il est difficile de se taire et de ne pas rectifier au moins les erreurs. La Chambre doit se trouver en ce moment dans une grande confusion d'esprit.

L'impôt sur les matières premières est impérieusement nécessaire. Si vous le repoussez, vous vous condamnez à l'impôt sur le chiffre des affaires dont tous, vous sentez les vices. (Bruit.)

De plus, il faudrait augmenter d'une façon énorme l'impôt sur les contributions directes et sur le sol. Quand bien même l'impôt sur les matières premières ne produirait pas tout ce qu'on en attend, suit-il de là qu'on doive le rejeter. Même aujourd'hui, l'impôt sur les matières premières est une ressource qui n'est pas à dédaigner. L'impôt sur les affaires est impopulaire. (Bruit.) Ah! il est populaire! — Rires. — De plus, son rendement, évalué à 60 millions, l'a été sans aucune base, et en tout cas, il nous faut 200 millions. Nous serions encore obligés de nous rejeter sur le sol et les contributions directes.

J'arrive aux objections qui ont été faites. Je maintiens d'abord notre droit absolu d'imposer les matières. M. de Cazes disait que l'Angleterre s'était montrée raide et sèche dans les négociations. Cela n'est pas. Au contraire, elle a promis formellement de nous aider à réparer nos malheurs. Est-ce pour l'impôt sur le sol ou les contributions directes qu'elle pourra nous aider? Ce ne peut être que sur les matières premières, en établissant sur ces produits un droit compensateur.

Ce droit existe, même dans le traité avec l'Angleterre. L'article 6 dit que si certaines matières premières se trouvent frappées d'un droit, les produits étrangers fabriqués avec ces matières premières paieront un droit.

Quand nous sommes obligés de frapper à toutes les portes, ne pouvons-nous recourir aux matières premières qui ont été pendant plus d'un siècle, la ressource de notre pays! La terre paye des impôts énormes, et vous trouvez étonnant que nous ayons jeté nos regards sur l'industrie. (Bruit.)

M. Joubert—Pourquoi, au Corps législatif, parliez-vous tant des souffrances de l'industrie, que vous méconnaissez aujourd'hui. (Bruit.)

M. le président de la République. — J'ai défendu l'industrie toute ma vie. Mais je sais ce que sont les intérêts. On est adulé quand on les sert, et on est déchiré quand on leur dit la vérité et qu'on leur demande de faire leur devoir. (Applaudissements à gauche.)

Ma conviction est qu'il n'y a pas une base d'impôt mieux choisie que les matières premières.

Quand je songe que vous avez voulu toucher les créances hypothécaires, le crédit du pauvre.....

Une voix—Il faudrait respecter l'Assemblée!

M. le président de la République.—Je le répète encore: l'Italie n'a-t-elle pas fait comme nous? Nos relations avec elle sont excellentes, et je veux les maintenir telles. (Murmures à la droite.) Oui, messieurs, quand on veut la paix, il faut savoir respecter tous les grands faits. (Applaudissements à gauche.)

Un mot sur un incident, avant de terminer. Hier, en descendant de la tribune, un orateur a parlé trop légèrement au sujet d'un traité actuellement soumis à vos délibérations. Si on veut l'attaquer, qu'on le fasse tout haut. (Bravos à gauche.) Vous savez bien que je suis aussi patriote que vous, et que ce traité je l'ai subi. (Bravos à gauche.)

Au Parlement d'Angleterre on est plus juste qu'ici. (Bravos à gauche.)

M. de Gavardie interpelle avec violence M. Thiers. Le tumulte est à son comble.

M. Grevy.—M. de Gavardie, je vais vous appeler à l'ordre.

M. le président de la République.—Je rentre dans la question. Vous pourrez, nous a-t-on dit, imposer les cotons d'Amérique, mais les cotons de l'Inde entreront en franchise. Il y a une chose oubliée. C'est qu'il existe entre les cotons d'Amérique et ceux de l'Inde une différence de qualité telle qu'on sera toujours forcé d'avoir recours aux cotons d'Amérique. Ils sont indispensables. Très bien!

On oublie encore qu'au mois de mars les cotons de l'Inde seront imposés. Il reste une objection. Les cotons, a-t-on dit, entreront par la Suisse, où le certificat d'origine n'existe plus. S'il y a la lettre du traité, il y a aussi l'esprit, et il est de quantités trop considérables de coton arriveraient par ce pays, le gouvernement fédéral, j'en suis sûr, ne tolérerait pas cette fraude.

On ajoute: Les soies teintes nous échapperont. Mais toutes les soies se teignent à Paris.

Messieurs, si vous renoncez à l'impôt des matières premières, vous serez forcés d'écraser la contribution foncière et d'établir sur le sol des impôts qui frapperont le peuple, et sur la propriété des impôts qui frapperont tout le monde.—Applaudissements.

M. Buffet.—Je suis partisan en principe de l'impôt sur les matières premières, mais je ne crois pas que les traités autorisent la tarification de ces matières, comme l'a dit M. le président de la République. Peut-être l'autorisent-ils d'une certaine façon, mais il y a de nombreuses restrictions qui empêchent de [illegible] de notre droit.

M. Pouyer-Quertier monte à la tribune. [illegible] A demain! A demain! La séance est levée à six heures.

[illegible] du général Trochu porte à quatre le nombre des sièges vacants à l'Assemblée; ce sont ceux de M. Richier, dans la Gironde; du marquis de Bridieux, dans l'Indre-et-Loire, de M. Steinheil, dans les Vosges, et enfin du général Trochu, dans le Morbihan.

Les électeurs de ces quatre départements seront convoqués le même jour, à l'effet d'élire leurs députés.

Espérons donc que nous aurons prochainement à enregistrer, pour la République, une victoire, pareille à celle de la triple élection de l'Yonne, du Nord et de la Somme.

—La nouvelle de la prochaine visite de l'empereur François Joseph à l'empereur d'Allemagne paraît décidément avoir été assez mal accueillie dans le haut monde politique russe. On peut en juger par les efforts qui se font à Vienne pour dissiper cette mauvaise impression. Un journal autrichien, plus prudent que la Gazette de la Croix, la Neue Freie Presse, se perd en explications pour démontrer l'excellence de cette résolution. Ce qui, d'ailleurs, présente un éclatant contraste avec la conduite de François Joseph, c'est que l'empereur de Russie, lui, renonce, cette année, au voyage qu'il a coutume de faire, annuellement, en Allemagne. L'Allemagne s'en montre quelque peu inquiète et froissée. Ce symptôme paraît d'autant plus frappant que la visite du czar avait été promise. En présence de ce fait, de nouvelles assurances pacifiques ne paraissent pas superflues, et la mission de l'archiduc Guillaume au camp de Tsarskoé Sélo pourra servir à consolider "la précieuse amitié russe."

—On nous écrit de Strasbourg, le 22 juin:

"Les jésuites d'Issenheim ont reçu l'ordre d'avoir à quitter le pays dans les six mois; les frères congréganistes s'attendent à recevoir d'un jour à l'autre la même injonction. A Ochlenberg, le couvent des trappistes est également supprimé.

"Les bâtiments d'Issenheim seront convertis en salles d'aliénés."

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

Express	7.30 du matin.
Malle	7.30 du soir.
Train d'agrément	4.15 après midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle	7.30 du matin.
Pour les villes de bains	4 après midi.
Express et malle	7.30 du soir.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope...7.45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue Ste-Anne...7.30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 22 Juillet 1872.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
20 juillet......	$614,391 93	$109,287 75
22 juillet......	940,046 63	79,845 38
Jusqu'ici cette semaine...	$1,554,338 57	$189,112 98
Même temps la sem. dernière..	871,685 23	148,350 74
Total de la semaine der..	5,499,663 78	891,295 21
Total de la sem. précéd......	6,382,488 09	1,212,249 53

Le marché monétaire est toujours calme, mais la demande d'escompte est assez bonne et la grande diminution des dépôts a obligé quelques-unes des banques à se montrer moins libérales envers leurs clients; il n'y a, cependant, pas d'indices d'un marché difficile. Beaucoup de balances ont été réduites par des remises au Nord et à l'Ouest. Les sommes envoyées dans cette dernière partie du pays couvrent les acceptations pour la farine et d'autres produits qui n'ont pas encore été vendus.

L'or a ouvert à 114 1/8 à 114 3/8 contre 114 3/8 à New-York et, après une demande animée, il a fermé aux taux d'ouverture sur notre place contre 114 1/4 à New York. Les transactions comprennent $68,000, dont $5,000 (1000, 1000, 1000 et 3000) à 114 1/8, $9,000 (1000, 1000, 2000 et 5000) à 114 1/4, $40,000 à 114 1/4 à 114 1/2, $6,000 à 114 1/2, et $7000 à 114 3/8.—Dans l'argent, la seule vente annoncée est de $3,500, en demi-piastres américaines, à 108. — Nous cotons maintenant les demi-piastres américaines à 107 à 108, les piastres mexicaines à 3 1/2 à 5 1/2 de prime sur l'or.

Le change sterling n'a pas été fort animé. Nous remarquons, parmi les opérations, 1500 livres clear No 1 à 125 1/2, et 10,000 de banque à 125 7/8.

[illegible] 1/2.—A la clôture, le sterling était coté à 125 à 125 1/2 le clear No 1 et 126 le change de banque; les francs, à 4 60 à 4 58 3/4 le change particulier et le change de banque nominal.

Le change américain n'a pas subi de variations apparentes. Les banques ont encore tiré sur New York à 3/8 de prime et le change de commerce, à vue, était coté à 3/16 à 1/4 de prime. Les transactions comprennent $130,000 dont 5000 de banquier, sur New York, à vue, et $125,000 de banque (25,000, 50,000 et 50,000)—le tout à 1/4 de prime.

On n'a pas annoncé de ventes d'actions ou de bonds.

Une vente de $4,300 de mandats métropolitains a eu lieu à 75.

Les certificats d'allocations de la ville ont rapporté les prix de samedi, à peu près. On a vendu $2,500 à 74, $2,500 (1,000 et 1,500) à 74 1/8 et $2,400 à 74 3/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi, 22 juillet 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 78 balles et samedi 75 balles. Aujourd'hui le strict good ordinary s'est vendu à 20¾ c. ce qui est de ¼ c au dessous de nos chiffres extérieurs de mercredi jour où nous avons cessé de donner nos cotes et le low middling à 20¾. ce qui a fait une baisse, mercredi, de ¾c. Cependant la seule vente de low middling a été celle d'un lot trop faible pour avoir pu servir de base à des cotes. Un ordre portant sur ce grade aurait à peine pu être rempli au dessous de 21. Ceci montre une baisse, depuis mercredi de ¼ à ⅜c, plaçant ainsi le good ordinary à 19⅞ c le strict à 20¼. le low middling à 20⅞ à 21 et le strict de ¼ à ½. Quoi quoiqu'il en soit nous regardons le marché comme peu propre à fournir des bases aux cotes.

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal...		25333
Arriv. dep. le dern. état...	202	
Arrivé précédemm...	1050061	
Pour échantillons, coton naufragé, etc...	14939	1065442
Expédié aujourd'hui...		1090765
Expédié précédemment...	1080940	1080940
Stock en main et sur navire, non expédié...		10595
Stock l'année dernière...		42711

TABAC—Les seules ventes rapportées aujourd'hui ont été de 8 boucauts à — et 9 à 13¾ à 14 c.

Rien de ce qui eut pu indiquer aucun changement de prix n'ayant transpiré, nous continuons à coter comme suit: Lugs, 5 à 9, low leaf 9½ à 10 c, medium 10¼ à 11½ c, bon 12 à 12½ c et le fin et choisi 13 à 14 c.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sep. 1871,	bon.	4434
Arr. pend. la semaine dern...	28	
précédemment...	20633	20661
Expédié aujourd'hui...	386	
précédemment...	20189	31075
Défalt pour emballer &c	1288	21836
Stock en mains et à bord...		9236

SUCRE—Il n'est arrivé ce matin de plantations que 21 boucauts de sucre. Il ne s'est pas fait de demandes aujourd'hui, mais le marché est ferme et les prix n'ont pas changé. Environ 125 boucauts se sont vendus au débarcadère et dans les hangards, à des commerçants qui en ont pris à peu près la moitié à des conditions privées et la balance à 8½ à 9¼ c pour le centrifuge commun et le strictement good fair.

Le sucre de Demerara se vend en détail sous les hangards à 10½ à 11 c la livre. Les sucres des raffineries de la ville se vendent en ce moment par placement à 11¾ à 11⅞ pour le jaune clarifié, 12¾ à 12⅞ pour le blanc, 13 à 13⅞ c pour le concassé et le sucre en poudre et 14 à 14¼ c pour le sucre en pain coupé.

MELASSE—Il a été reçu ce matin de plantations, 1 baril de melasse claire qui a été vendu à raison de 15 cents le gallon. La melasse des raffineries de la ville se vend par placement à 30 pour l'inférieure, 40c pour la commune, 50 c pour la belle, 55 c pour la prime, 60 c pour la qualité de choix et 65 c à 85 pour le golden syrup.

FARINE—Nous n'avons encore à signaler un marché calme. La demande est locale et limitée. Ventes de 800 barils.

FARINE DE MAIS—Stock réduit et calme; coté au débarcadère à $3 50 à $3 55 et en magasin à $3 60 à $3 65 le baril.

PORC—Le marché est calme, mais ferme. Le mess est maintenu tenu à $15 le baril, avec petits remplacements pour l'acheteur. Le lard se fait à $13 75 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Vente de 20 barriques d'épaules, devant arriver, à 6 ¾ c la livre. Le détail se fait, à 6¾ c pour les épaules, 7¾ c pour les côtes clear ribbed et 8¾ c pour les côtes clear.

BACON—Stock faible et demande active. Les épaules sont en hausse. Ventes de 33 barriques dont 21 d'épaules, devant arriver à 6¾ à [illegible], 10, 20, 15 et 30 de ces magasin à 2 [illegible] de bar ... à ... 25 bout-side. côtes clear ribbed au débarcadère à ... c, ... barriques de côtés clear ribbed au débarcadère à 9 c. ... devant arriver, à 9¼ c, 15, 25, 11, 10 et 15 do, en magasin à 9¾ c et 50 de au débarcadère à 9¾ c. 20 barils de rail road à 9⅜ c et 10 barriques de côtés découpés sur les lieux à 9¾ c le la livre.

SAINDOUX—Le saindoux en barillets est rare et en demande, tandis que le saindoux en tierçons abonde et est calme. En tierçons coté 8¾ à 9 pour le packers et choix pour le raffiné; en barillets 10c pour le packers et 10¾ pour le raffiné.

JAMBONS—Le jambon de choix est rare et en demande à 15 c la livr. les marques ordinaires 14 à 14½c.

WHISKY—Le marché est ferme et le stock est tenu fermement bien qu'il n'y ait pas de mouvement. Le rectifié de choix de Cincinnati est tenu à $1, l'ordinaire de l'Ouest à 90 à 90c, N-Orléans, 95 c le gallon.

MAIS EN GRENIER—Il y en a un bon stock en mains et il y a eu des ordres pour la Grande Bretagne, mais ces ordres ne peuvent être remplis à cause du manque de capacités pour le fret.

MOUSSE—Il y en a un bon stock en mains et la demande est lente. Nous cotons celle du pays à 5 c et la ramassée en ville à 6 à 9c la livre.

SACS EN PITRE—Il ne s'est pas fait de ventes de sacs depuis quelques jours.

BANDES DE FER—Les bandes de fer commandent 7c la livre pour remplir des ordres.

FRUITS—Comme de coutume, durant pareille période chaque année, le marché est calme, le stock de noix et de raisins est simple, et les limons sont rares, en hausse. Nous cotons les limons $12 à 13 la caisse les oranges de choix de Messine à $11 à 12 la caisse, les raisins layers $3 à 3 75 la boîte, London layers en boîtes point; demi-boîtes $2, quarts $1, raisins de Corinthe 9 à 10 c, la livre, pruneaux allemands 10 à 11 c, noix du Brésil, 15 à 16 c. noix anglaises 16 à 18 c; amandes 17½ à 18½, dito sans coques 30 c, noisettes 13 à 14 c, pacanes 10 c, figues 18 c, citron 44 c la liv, bananes 75 à $2 25 le régime, figues bananes 50c à $1, noix de coco $3 50 à $4 le cent, pêches 75c à $2 25 la caisse selon la grandeur et la qualité. Les ananas $1 50 à $3 50 la douzaine.

TONNELLERIE—Les boucauts à sucre sont tenus fermement et les prix des barils à melasse ont haussé à $1 55 à $1 60 chaque. La demande de perches pr cercles est aujourd'hui peu active. Nous cotons en ce moment $25 à $30 pour les perches pour barils, $18 à $20 pour demi baril, $75 à — pour les boucauts selon la qualité. Aujourd'hui les douves en cypre commandent $16 à $20 c pour les barils et $8 à 40 c pour les boucauts.

CAFÉ—Il n'y a pas en mains de café strictement prime ou de café de choix. Le marché est calme et les prix de l'article n'ont pas changé et il ne se fait que quelques petites ventes comme placements. L'attention des commerçants et des épiciers a été captivée par la livraison libre d'impôts du café qui a été vendu en mai et en juin derniers. Nous cotons le prime 19¾ cts, en or, bon 18¾ à 19¾ c, 18 à 18¼ c, ordinaire 17 à 17½ c la livre. Le stock en entrepôt comprend environ 11,800 sacs. Il n'y a pas de café strictement prime ni de café de choix en mains.

BŒUF—Le stock de bœuf est faible et la demande en est entièrement modérée. Le mess du Texas commande $11 50 à 12, extra mess $12 50 le baril et $8 le demi-baril. L'article en tierçons est coté à $17 à 17 50 pour le mess, et $18 à 18 50 pour le prime mess. Le bœuf de l'Ouest est rare et se vend à $15. Il n'y a que peu de bœuf du Nord ici et la qualité commande $17 le baril.

LAINE—Le marché paraît stagnant attendu que les acheteurs et les vendeurs sont bien loin d'être d'accord sur la valeur de la marchandise. La laine du lac est tenue à 46 à 48c, la propre de la Louisiane et du Texas 38 à 41 c et la pleine de glouteron 20 à 27 c la livre.

TOILE D'EMBALLAGE—Il se fait peu de chose. Vente de 200 rouleaux de jute domestique à 14¾ c. Le détail se fait à 15 à 15½ c la yarde. La toile de chanvre et du lin est tenue à 16 c. le chanvre de l'Ouest vaut 15 c. le toile de l'Inde en balles se vend en détail à 15¼ $ 17 c la yarde. Le stock en maine est rond et le marché calme.

CHANDELLE DE STAR—Le marché est bien approvisionné de chandelles pour les besoins du commerce. Le poids plein commande 19c la livre, en gros et par placement.

PEAUX—Le stock sur le marché est faible et les petites quantités qui nous parviennent, prises pour l'exportation et les peaux vertes lourdes sont en demande. Nous cotons peaux vertes salées 10 à — la livre, les peaux salées 10 à sec 15 à — 12 c, — les peaux à [illegible] 16 c les fin 16 à 17 c, Kip verte 12 à 12½ c, du kipe salées, 14 c.

Dans les peaux préparées en ville le marché est assez stable mais les prix sont fermement maintenus.

Steer Hides, city slaughter, au-dess. de 55 liv. 11c

Do do do	70 à 84 liv 11
Do do do au dess.	70 liv 10½
Peaux de vaches, cou. elles sont,	à 10¼
Kips do do	12 à 11—
Do do do	25 à 30 liv à 11—
Peaux de veau	$1 chaque
Country hides, flint,	20 à 25 16 à 17 c
peaux avariées moitié prix.	

Les cornes de bœufs se vendent à 5 cts la pièce.

SEL—Le marché est calme car le ache [illegible] la baisse qui doit résulter de la [illegible] du baril le ler du mois [illegible] en mains de gros [illegible] compris deux chargements [illegible] et les [illegible] en magasin à $1 [illegible] en ordinaire la qualité [illegible]

Le stock [illegible] consiste en [illegible] du Mexique, du [illegible] [illegible] cotons [illegible] de Marseille à $ [illegible] pour le charroi.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1872

Arrivé, hier, 757 bœufs du Texas, 31 veaux et veaux d'un an.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, 21 veaux et veaux d'un an, 60 cochons, [illegible] moutons.

[illegible]

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton—Nlle-Orléans, 12 juillet 1872—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de CINQ piastres par action a été déclaré payable à partir du 20 de ce mois.

P. McBRIDE, Secrétaire.

12 juillet—1m

[illegible] au Capital de la Compagnie [illegible] pour l'Eclairage au Gaz. Les [illegible] souscription au capital de la susdite Compagnie seront ouverts pendant trente jours, à nos bureaux, rue Royale, No 5 [illegible] G. DE FERIET, commissaire. J. C. DELAVIGNE, secrétaire. 13 juill—1m

AVIS—Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1872—Les Actionnaires de cette Banque qui n'ont pas signé la liste en faveur du changement de la Banque que Nationale sont priés de venir la signer au local de la Banque.

CH. JUHONVILLE, Caissier.

11 juillet—1m

Bureaux de la Compagnie de Chemin de fer de la Ville, No 23 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1872.—A une assemblée du Conseil des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE PIASTRES par action a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 25 courant.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

11 juill—1m

AVIS—Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1872.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu le MARDI 20 juillet courant de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 5 de la rue St. Pierre. Il sera voté en même temps et au même endroit, sur un amendement à l'article VI de la Charte, proposé par le Conseil de Directeurs.

10 juillet—1m A. GRANGER, Secrétaire.

AVIS—Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, de la Compagnie d'Assurance du Croissant, 5 juillet 1872. Un dividende de Douze pour cent payable [illegible] au Bureau de la DELTA INSURANCE COMPANY, coin Carondelet et Commune.

L. W. BAQUIE,
LEON [illegible],
Commissaires.

7 juil—1m

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle—Au No 95 de la rue du Camp.—Les porteurs de scrip de cette Compagnie sont priés de venir signer, au bureau de la Compagnie, l'amendement (proposé) à la charte.

Par ordre.

THOS. ANDERSON, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle—Au No 95 de la rue du Camp, Nlle-Orléans, 9 juill 1872. Une assemblée des porteurs de scrip de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle aura lieu le MERCREDI, 24 juillet 1872, de midi à trois heures [illegible] pour prendre en considération [illegible] l'amendement proposé [illegible] de la Compagnie [illegible]

Par ordre de la Direction.

10 juill—1m THOS. ANDERSON, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans—Le 19 juill 1872.—A une réunion des Directeurs [illegible] dividende de CINQ piastres par action [illegible] 25 juillet.

[illegible]

WM. H. BROWN, Trésorier.

5 juill—1m

Association des Citoyens pour la Résistance à la Taxe.

Bureau Central, No 38½ rue du Camp.

Les listes d'enregistrement [illegible] chez M. Ch. G. de Pierre [illegible] rue Royale; chez M. Weber, [illegible] chez M. Jos. Carrera, à Alger; chez M. H. F. Stevenson, rue Marais; chez le Dr. Wade, au Carrollton; chez M. D. F. Stevens, 38 rue Constance; chez L. Eugène [illegible] rue d'Orléans.

[illegible]

JULIEN MICHEL, Avocat et Conseiller-Général du Bureau Central.

12 mai—3m

DR. MATHELON,
DE LA FACULTÉ DE PARIS.

TRAITEMENT des Maladies aiguës et gastriques et [illegible] chroniques [illegible]

Guérison radicale en moins de six heures des [illegible] toutes les affections les plus terribles [illegible] Consultations, de 8 heures du matin à midi [illegible] No 12 rue [illegible]

[illegible] (Ancien Pontalba.)

ANDRÉ ROCHEREAU. WILLIAM F. HEPP. CHARLES DUGAZON. PIERRE CRABITES. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW-YORK. 10 & 12 ST. LOUIS ST. NEW-ORLEANS.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 17 août 1868.

CHAS. T. HOWARD.................Président.

Loterie de Numéros Simples.

[illegible]

GROS LOT - - - - - $50,000

[illegible]

Tirage le SAMEDI, [illegible] 1872 à la Nlle-Orléans. HOWARD, SIMMONS & Co...........Gérants.

PLAN

[illegible] billets [illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un [illegible] pour la Poste ou [illegible] votre lettre.

Hôtels, Restaurants, &c.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est [illegible] peut la poser sur le toit de suite. [illegible]

[illegible]

A vendre par J. G. LINGHAM, agent, Au No 18 de la rue Union.

7 juillet—1m

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées à [illegible] Mobile et à 20 heures de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

J. CONNER & CO., Propriétaires.

SOURCES DE CRAB ORCHARD
KENTUCKY.

L'Hôtel a été agrandi et offre encore plus de comforts que par le passé. [illegible]

[illegible]

[illegible] KELLY & THORPE, Propriétaires.

6 juil—1m

Hôtel de la Grande-Ile,
GOLFE DU MEXIQUE.

Le seul endroit pour [illegible] de bains de mer dans le Sud.

Ouverture le 15 Juin 1872.

Tout l'établissement a été complètement [illegible]

[illegible]

Les lettres destinées à l'hôtel de la Grande Ile doivent être adressées à la Boîte de la Nlle-Orléans, Lock Box 682.

16 juin—3m B. MARGOT, Propriétaire.

BILOXI.

M. C. ROULOT prévient ses amis et le public en général qu'il [illegible]

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de [illegible]

[illegible]

J. BOUCHOUX,

Serrurier-Forgeron, 49, rue St.-Pierre.

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODÈLES,

Vérandahs, Balcons, [illegible], Tentes, Réparations de coffres-forts.

A PRIX RÉDUITS.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer,

LE MAGASIN situé rue de la Vieille Levée, No 8 près de la rue du Canal, en face du Bureau de Poste.

[illegible]

A Louer,

La maison à étage No [illegible] rue du Quartier [illegible]

[illegible]

A Louer.

LA BELLE MAISON No 88, rue de Plaisance [illegible]

9 juill—1m

A Vendre,

Une jolie maison de campagne, meublée, avec une petite ferme de 10 arpents, jardin, verger, potager, écuries, vaches laitières, voiture, instruments aratoires, etc., située sur la rivière Tchefuncta, entre Madisonville et Covington, à quinze ou cinq milles de Mandeville.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille.

A Louer.

La maison [illegible]

[illegible]

MEDICAMENTS.

Ayez TOUJOURS sous vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

[illegible]

Préparé par la GRAFTON MEDICINE CO., à St Louis, Missouri.

A vendre par toutes les pharmacies [illegible]

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 18, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Révolution! Révolution!

LES DENTS! [illegible]

Le Dr. GEO. F. MALONEY, au No 144 de la rue du Canal [illegible]

[illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR CHS MERMILLIOD, Dentiste [illegible]

[illegible]

DÉPOT CENTRAL
DES AMATEURS.
........Rue de Chartres........
F. CHARLEVILLE,
—AU FUSIL ROUGE—
ARTICLES DE PÊCHE,
NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE, Au No 18 de la rue St-Charles.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]

A. THOMSON & Co., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" [illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—[illegible] A. THOMSON & CO.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—[illegible] A. THOMSON & CO. No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—[illegible] A. THOMSON & CO.

SUCRES ÉTRANGERS—[illegible] A. THOMSON & CO.

N. O. PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

[illegible]

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

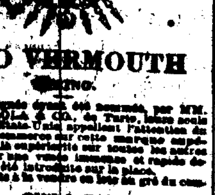

VINO VERMOUTH

[illegible]

LES consignés [illegible] MM. MARTINI SOLA & CO., de Turin, [illegible]

PENI & MASSETTI, [illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

LES soussignés à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile le meilleur CINCINNATI LAGER BEER à [illegible]

ROBERT PASNACHT.

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. [illegible]

[illegible]

POSTICK & SEYMOUR, [illegible]

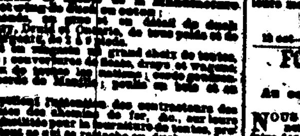

CASSIDY & MILLER,

No 189 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

[illegible]

MOULIN A SCIER A VENDRE.

[illegible]

F. GONTHIER.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame E. S. [illegible] Adams vs la Dame M. J. Lowary.

[illegible] COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Dame Emilie K. McVea [illegible]

CINQUIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

E. Anheuser & Co., vs. Fritz [illegible]

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THEO. S. DUPOSSAT vs. VICTOR BAUDIER

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L. F. Parent vs. Andrew Drysdale.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MIKE PROSPER vs AUGUSTIN MACRICK et la Dame T. JASON et son époux.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Le Dr. T. ST. CLAIR FERRIS vs JAMES M. WHITE, Capt. du bateau à vapeur "Katie" et propriétaires.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L'Argent ne peut pas l'acheter!
CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

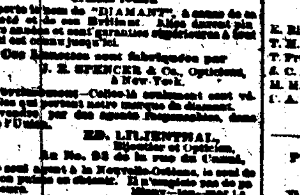

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de ces Lunettes [illegible]

J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York.

ED. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien, Au No. 95 de la rue du Canal, [illegible]

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

83.............ROYALE..............83

CONCURRENCE IMPOSSIBLE

La maison J. A. PERIER vient de recevoir un choix considérable de PIANOS des meilleures fabriques de Paris [illegible]

[illegible]

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Sunshan.

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—[illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ÉTABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Fenelon.

NOUS annonçons à nos amis et au public [illegible]

LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE. A. SMITH, S. SWOOP.

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Fulton et Poeyfarre,

W. J. J. ARMSTRONG [illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DÉGRENER, MOULINS A SCIE, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Jolie Propriété rue des Ursulines No. 288. Sans limite.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—[illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Mais! Mais! Mais!

PAR D. E. MORPHY, [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.

Bureaux, No 5 de la rue St. Pierre.

Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1872.

PREMIER ETAT ANNUEL.

[illegible]

B. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ANT. DOESSOCOURT, Notaire Public.

[illegible]

DIRECTEURS.

B. M. Davis,	Jos. David,	B. [illegible]
A. Socola,	F. Jonfroid,	A. [illegible]
L. England,	J. J. [illegible]	[illegible]
A. [illegible]	G. L. Ferre,	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
P. H. [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	J. B. [illegible]	[illegible]
Jos. Mizzi,	[illegible]	

BUREAUX DE LA Compagnie d'Assurance Atlantic DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

E. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle Orléans.

[illegible] EDWARD IVY, Not. Pub.

DIRECTEURS.

E. Rigney,	G. W. Manson,	Alex. Marks,
T. M. Simmons	R. J. West,	S. H. Boyd,
T. Prudhomme,	R. L. Moss,	W. J. Behan,
J. C. Morris,	J. T. Brennan,	W. B. [illegible]
M. M. Stanley,	Jas. Rynes,	G. M. Davis,
C. A. Hager,	Thos. Sinnott,	H. P. Janvier,
	C. H. Slocomb.	

PREMIER BILAN [illegible] DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NLLE-ORLÉANS.

[illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1872.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de SIX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires, et de UN ET DEMI POUR CENT aux dépositaires [illegible] payable à partir du LUNDI, 15 courant.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Pharmacie à la Baie St-Louis.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer au public en général et particulièrement aux [illegible]

[illegible]

ARTICLES DE PÊCHE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

—ET—

200 lots Linge fin de saison—

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—ALEX. Levy, encanteur.—Il sera vendu, MARDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, au No 35 de la rue de Chartres—

[illegible]

Conditions à la vente.

PAR [illegible]

Grande Vente, sans Réserve,
—DE—
850 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Arrivés par les derniers steamers, frais et articles de saison pour le commerce.

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.—[illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—[illegible]

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu, MARDI, [illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,
No 324, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible]

L'ANNÉE Scolaire de cette institution commencera le LUNDI, 2 septembre [illegible]

[illegible] E. LOCQUET-LEROY, Directeur.

Scierie VARIETY, à Vapeur.

T. E. W. SMITH.

Propriétaires.

No 164 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

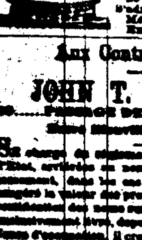

PRÉPARATION de [illegible]

[illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,
[illegible] DE LA BOURSE. [illegible]

SE charge de [illegible] des Taxes de Ville et d'Etat, [illegible]

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS.

17.........CHARTRES.........17

A. BROUSSEAU offre [illegible]

[illegible]

PHARMACIE A VENDRE.

DÉSIRANT se retirer des affaires pour m'occuper [illegible] de la préparation de SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, [illegible]

[illegible]

F. F. DUCONGÉ, No 32 de la rue de Chartres, N. O.

Ecole Classique et Commerciale,
182 RUE CONTI.

LE Directeur a l'honneur de prévenir les Parents des élèves et le Public en général que la DISTRIBUTION DES PRIX aura lieu le JEUDI, [illegible]

L. A. de MONTLUZIN.

Conditions Avantageuses.

AVEC dix dollars comptant et cinq dollars par mois, [illegible] COUDRE DE GROVER & BAKER. Bureaux, 129, rue Royale.

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 21 Juillet 1872.

[illegible]

	A
Arnaud [illegible]	Adolphe Mr
	B
Bordes Pierre	Bergeron Pierre
Benjamin Jean	Barbato Giacomo
	C
Casares Domingo	Cavaliere Antonio
	D
De Ferrere A	Desegry Anthony
	E
Edwards Jorge	Escaig Joseph
	F
Fagnes Augusto	Ferrer Jaime
Fernandez Bernardo	
	G
Gauthier Francis	Girard Auguste
Guilla Maria Rose Vve	Guadi Adolphe Mme Vve
	H
Hart Victor	
	L
Lizzi Michele	Lavenire Giuseppe
Lavignette Peter	Labrador José
Laborde Bernard	Lurret Octave
Lange F	Landry Nee silver
Landry Pierre	Legnilhon Bernard
	M
Malvel Auguste	Maumus Jean
Moisan Marcel	Maison Gustave
Moreau Jules	Moll Vicente
Miranda Capellano	Morse Antonagelo
	N
Nandet Silvain	
	O
Ostolle Gaetano	
	P
Paravagna Vitale	Pennino Giovanni
Perez y Olivera Pedro	Pelissegner Pierre
	Q
Quinlan Juan Antonio	
	R
Ratto Gio Batta	Roche Marie
Rosalambi Luigi	Rodiani Roberto
	S
Sabiels Antonio	Serret Bazu
Sanne Pierre	Saura Miskelel Pamero
	T
Tonio Antonino	Truppard Elise
Tenaglia Antonio	
	V
Valdes Jose F	Velasdre Revi
	DIVERS
Mr A. F.	Mme. E. J. & Comp.
	G. W. LOWELL, Maître de Poste.

Poudre Levain de John S. Dunham

IL n'y a pas de levain [illegible]

[illegible] GEO. W. TATE & CO., [illegible]